

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2019**  
**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Révocation unanime**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Demande de marge de credit 550 000\$/Projet de réfection de la rue Guindon**
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance extraordinaire**

## **PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le **4 juin 2019 à 20 h 30** à la salle municipale et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau  
Richard O'Reilly  
Micheline Cloutier

Luc Galarneau  
Julien Chartrand  
Raymond Ménard

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Pilon.

Monsieur Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Aucune personne présente assiste à la séance.

**1.**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

**2.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-122**

#### **Révocation unanime**

Conformément à l'article 153 et 157 du *Code municipal du Québec*.

Il est unanimement proposé

QUE l'avis de convocation soit révoqué.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**3.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-123**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

4.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-124**

**Demande de marge de crédit 550 000\$/Projet de réfection de la rue Guindon**

CONSIDÉRANT que les sommes promises dans le cadre de la TECQ 2014-2018 seront remises à la fin de la reddition de compte des projets admissibles dans ledit programme.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit honorer ses engagements financiers à la fin de la réalisation du projet de réfection de la rue Guindon.

CONSIDÉRANT la lettre du ministère datée du 14 mars 2018.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce conseil autorise le Maire, Monsieur Christian Pilon et le Directeur général, Monsieur Benoit Hébert à signer les documents nécessaires à l'obtention d'une marge de crédit temporaire

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

5.

**Période de questions à 20 h 35**

Aucune personne dans l'assistance.

6.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-125**

**Levée de la séance à 20 h 35**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Julien Chartrand

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 3 juin 2019

---

Christian Pilon  
Maire

---

Benoit Hébert  
Directeur général/Secrétaire-trésorier